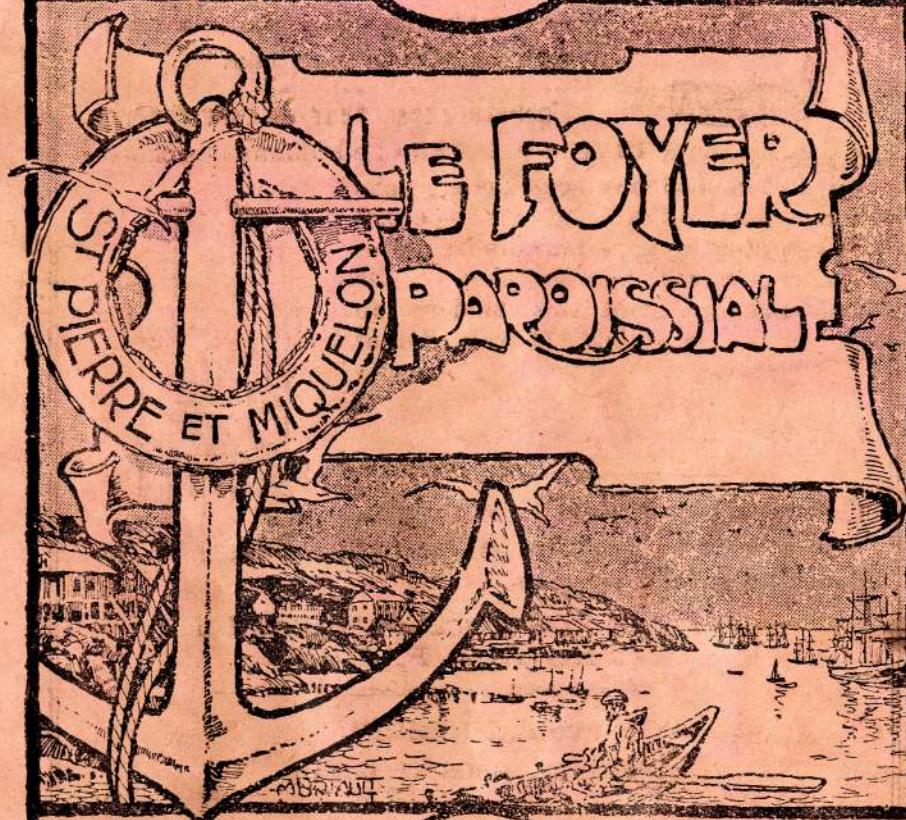


Dépôt légal
22 octobre 1921
Le Génant - Ju Cardinal



Bulletin Mensuel
6^{me} Année
N° 70

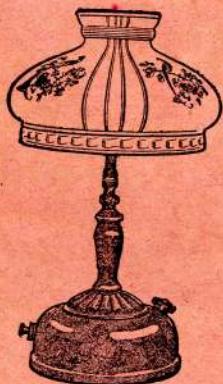
15 OCTOBRE
1929



ABONNEMENT
(servi par la Poste)
France . . . 10 fr.
Etranger . . . 12 fr.



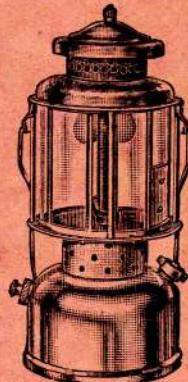
ADMINISTRATION
Au Presbytère
de Saint-Pierre



AMELIOREZ l'éclairage chez vous par l'emploi des LAMPES et LANTERNES « COLEMAN QUICK-LITE ». Allumage instantané avec allumette. Fonctionnement peu coûteux (un litre de gazoline pour 15 heures d'éclairage) et donnant une lumière qui rivalise avec celle du soleil, excessivement brillante et d'une puissance de 300 bougies, tout en restant douce à la vue, sans aucun danger, le contenu ne pouvant pas se répandre ni faire explosion.

DEMANDEZ EGALLEMENT LA CHAUFFERETTE

« COLEMAN RADIANT HEATER » : elle donne une chaleur saine et confortable, sans odeur, sans aucun danger d'explosion ; elle permet de chauffer les appartements très rapidement, même par les plus grands froids, et à un coût très modéré (un gallon de gazoline chauffe durant 15 heures) ; elle peut se transporter aisément, tient très peu de place et reste toujours propre.



Le FER A REPASSER « COLEMAN » tient aussi sa bonne place au foyer et donne les meilleurs résultats.

DEPOT DE TOUS ARTICLES "COLEMAN"
CHEZ M^{ME} V^{UE} A. PATUREL.

V^{UE} A. PATUREL

EPICERIE, GROS ET DETAIL

Produits Alimentaires en tous genres

Grand choix de LINOLEUMS & TOILES CIRÉES pour Parquets

TOILES POUR TABLES & TAPISSERIE

POELES DE CISINE & CALORIFERES — CHAISES — FAUTEUILS
VOITURES & TRAINEAUX D'ENFANTS — MEUBLES DIVERS

Imp. du « Foyer Paroissial ». -- Le Gérant : J. Cardinal.



LESPAGNOL FRERES

QUAI DE LA RONCIÈRE - SAINT-PIERRE

Grand choix de linoleums

Passages toile cirée - Carpettes linoleum - Carpettes de laine

ARTICLES DE MÉNAGE

Ripolin et Peintures toutes couleurs

Essences - Huile de lin - Mastic - Vernis,

Verre ordinaire et imprimé, etc.

Articles de chasse

Plomb - Cartouches - Capsules, etc.

Outils tous genres

Marque « Stanley »

Appareils de Chauffage en tous genres

POSE de PRISES d'EAU - SALLES de BAISNS

CABINETS INODORES

Fourneaux de Cuisine - Calorifères

CRAWFORD - Enterorise - RICHMOND

AGENTS DES USINES RENAULT

Groupes électrogènes - Moteurs Industriels - Moteurs Marins
à Essence et Huile lourde

Devis et renseignements gratuits

Consultez nos Prix

VÊTEMENTS TIP TOP

IL FAUT A CHACUN QUATRE COMPLETS !

S'habiller chez TIP TOP,

C'est réduire de moitié ses dépenses

Chez Tip Top, vous avez quatre complets, tels que doit les avoir tout homme bien mis.

Que vous faut-il ?

Un costume de tous les jours ?

Un costume de sport ?

Un costume d'habillé en
serge bleue ?

Un smoking ou un habit ?

Vous le trouverez chez Tip Top
fait sur mesures, — prix unique.

Après cela rien d'étonnant que
Tip Top soit à présent la plus
grande Maison de Confection à
prix unique.

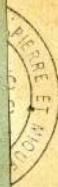
PRIX UNIQUE : 24 dollars.



RENSEIGNEMENTS & ÉCHANTILLONS

Chez Etienne DAGUERRE

SAINT-PIERRE & MIQUELON



La Kermesse

au profit du Pensionnat

ELLE aura lieu dans les locaux du Foyer paroissial.
Visite des comptoirs :

Dimanche, 10 novembre, à partir des Vêpres ;
Le lendemain, lundi à partir de 14 heures.

Les Commandements de la Kermesse

La Kermesse visiteras,
Les deux jours bien fidèlement.

Tes amis tu convoqueras,
En insistant très vivement.

Tous les comptoirs accosteras,
L'un après l'autre, aimablement.

Au buffet tu dégusteras
Gâteaux et rafraîchissements.

Ta bourse tu soulageras,
De gros billets, évidemment.

C'est pour les Sœurs !.. Et tu diras :
« On y va généreusement » !



PAROISSE DE ST-PIERRE.

RÈGLEMENT DES CATÉCHISMES

Octobre 1929

L'Instruction religieuse qui doit être assurée aux Enfants catholiques fait partie du programme des matières classiques dans les Ecoles libres.

Voici le règlement des *Cours de Catéchisme* faits par le Clergé paroissial, avec le concours des Dames Catéchistes, pour les enfants qui fréquentent l'école publique où l'instruction religieuse n'est pas donnée. Par ailleurs, les Parents doivent savoir qu'ils ont à pourvoir par eux-mêmes, en conscience à ce que leurs Enfants soient instruits dans leur Religion.

1. — PETIT CATÉCHISME, pour les enfants qui auront 7 ans dans le courant de la présente année scolaire : le jeudi, à 10 h. 1/2, au Foyer paroissial. — Prière aux mamans de les faire inscrire au presbytère sans retard.

2. — CATÉCHISME PRÉPARATOIRE, pour les enfants nés en 1919 : le mardi, et le vendredi à 11 h., au Foyer paroissial.

3. — CATÉCHISME DE LA COMMUNION SOLENNELLE ET DE LA CONFIRMATION, pour les enfants nés en 1918, et ayant suivi pendant un an le Catéchisme préparatoire : le mercredi et le vendredi, à 11 h., pour les enfants du Pensionnat, de Sainte-Croisine et de l'Ecole publique, dans la Chapelle du Sacré-Cœur. — En outre le lundi, à 11 h., est réservé aux enfants de l'Ecole publique, pour l'enseignement de l'Histoire Sainte.

4. — CATÉCHISME DE PERSÉVÉRANCE, 1^{re} et 2^{me} année, dans la Chapelle du Sacré-Cœur : *Pour les garçons*, le mardi, à 11 h. ; *pour les filles*, le samedi, à 11 h., — qu'ils aillent encore en classe ou non.

N. B. — L'assistance aux cours de catéchisme de Persévérence est obligatoire pendant deux années. Les enfants empêchés d'y assister à cause de leur emploi devront en avertir le P. Directeur ; celui-ci leur indiquera les cours spéciaux qui auront lieu en dehors de leurs heures de travail.

A la fin de chaque mois, les parents reçoivent un BULLETIN qui leur fera connaître les notes méritées par les enfants pour leur conduite, leur application et pour leur assiduité aux Offices de l'Eglise.





Paroisse de Saint-Pierre

Service paroissial et Renseignements divers

MESSES. — *Dimanches et fêtes* : 6 h. 1/2, 8h. et 10 h.

Jours de semaine : 6 h. 1/2, 7 h. et 8 h. — Le jeudi à 8 h., messe des Ecoles

VÉPRES. — *Dimanches et fêtes* : à 2 h.

L'Angelus est sonné le matin à 6h., et le soir à 6 h. 1/2.

Les autres Offices sont indiqués au Calendrier du mois.

INSCRIPTION DE MESSES. — Au presbytère, le matin jusqu'à 9 h. ; le soir, de 2 à 3 h.

CONFÉSSIONS. — Tous les matins, avant et après les messes. — Le mercredi soir (enfants des écoles), à partir de 3 h. 1/2. — Le samedi soir, à 5 h. — La veille du 1^{er} vendredi du mois, à 5 h. — La veille du dernier samedi du mois, à 5 heures. — La veille des fêtes.

BAPTÉMES. — Tous les jours, — à l'heure convenue. Apporter le *Livre de Famille* afin d'éviter les erreurs dans la transcription de l'acte.

On peut demander une sonnerie de cloches. Le tarif est affiché à la sacristie.

On doit faire baptiser *sans délai* les enfants nouveaux-nés.

Le baptême privé, appelé aussi *ONDOIEMENT*, n'est pas autorisé en dehors du péril de mort. Les cérémonies omises dans ce cas doivent être suppléées au plus tôt.

PARRAIN, MARRAINE. — Pour en remplir l'office, il convient d'avoir été admis à la Communion solennelle. — Indiquer leurs noms en annonçant le baptême.

MARIAGES. — Se présenter pour les publications *au moins quinze jours avant*.

Faire venir le plus tôt possible : les *certificats de baptême* ; l'extrait mortuaire de tout conjoint défunt, si l'un des deux futurs est veuf ; les certificats de la publication des bans ; les actes de dispenses, s'il y a lieu.

COMMUNION A DOMICILE. — Préparer une nappe, un crucifix, deux bougies, un peu d'eau bénite avec un rameau bénit et un peu d'eau dans un verre.

Au cas où le malade devrait recevoir le sacrement de l'Extrême-Onction, préparer en outre, sur une assiette, 6 boules de ouate destinées à essuyer les onctions, un peu de mie de pain et de l'eau pour purifier les doigts du prêtre.

MALADES. — Faire appeler le prêtre sitôt qu'une personne est gravement malade sans attendre qu'elle soit mourante et ait perdu connaissance.

N. B. — RÉUNIONS D'OEUVRES. — Elles ont lieu au Foyer paroissial, dans les locaux qui leur sont affectés.

Un Règlement intérieur en détermine les jours et l'heure.





Calendrier du Mois de Novembre 1929

N. B. -- *A partir du 1^{er} novembre, les messes auront lieu, les dimanches et fêtes, à 6 h. 1/2, 8 h. et 10 h. ; les jours de semaine, à 6 h. 1/2, 7 h. et 8 h. — L'Angelus sera sonné le matin à 6 h., et le soir à 6 h. 1/2.*

1 Vendredi. — 1^{er} du mois. — **FÊTE DE TOUS LES SAINTS.** — Après les Vêpres, chapelet et salut. — A 6 h., Vêpres des Morts, instruction et absoute.

N. B. — On peut gagner une indulgence plénière applicable aux défunt, à chaque visite à l'église, pourvu que l'on se soit approché des sacrements et que l'on fasse quelques prières (par exemple 5 *Pater* et *Ave*) aux intentions du Souverain Pontife. Cette faveur est accordée aujourd'hui à partir de midi, et demain toute la journée.

— *Ces jours-ci, les quêtes qui ont lieu aux Offices des Morts, sont au profit des Ames du Purgatoire.*

2 Samedi. — **COMMÉMORATION LE TOUS LES FIDÈLES TRÉPASSÉS.** — Chaque prêtre peut célébrer aujourd'hui trois messes. Il y aura donc des messes à partir de 6 h. 1/2. — A 9 h., Service solennel demandé par le Conseil Municipal pour les Soldats et Marins morts à la guerre ; puis procession au cimetière et bénédiction des tombes. — Le soir, à 8 h., vêpres des Morts, chapelet et absoute.

3 Dimanche. — 1^{er} du mois. — Le Saint Sacrement sera exposé pendant la grand'messe et les vêpres. — Après les vêpres, procession mensuelle. — Réunion des Dames du Comité paroissial dans la chapelle du Sacré-Cœur.

N. B. — Les quêtes de ce jour sont au profit des écoles chrétiennes.

4 Lundi. — St Charles, Ev. et conf.

5 Mardi — Fête des Saintes Reliques. — Les Reliques que possède notre église seront exposées dans la journée à la vénération des Fidèles. — Le soir, à 6 h., chapelet et salut.

7 Jeudi. — A la messe de 8 h., com. gén. de la Ligue Eucharistique. — Le soir, à 5 h., au Foyer paroissial, conférence [Histoire Sainte] et projections pour les élèves des écoles libres.

10 Dimanche. — 2^{me} du mois. — Après les vêpres, instruction pour les personnes de langue anglaise dans la chapelle de St Antoine de Padoue.

11 Lundi. — St Martin, év. et conf. — 11^{me} Anniversaire de l'Armistice. — Le soir, à 8 h., Office, chapelet et chant du *De profundis* pour les soldats et marins morts à la guerre ; puis *Te Deum* d actions de grâces et Salut.

12 Mardi. — 2^{me} du mois. — St Martin, Pape et mart. — A 7 h., messe du Tiers-Ordre. — Le soir à 8 h. 1/4, au Foyer paroissial, conférence et projections.

17 Dimanche. — 3^{me} du mois. — A la messe de 8 h., com. mens. des jeunes filles. — Après les vêpres, réunion des E. de M. dans la chapelle du Sacré-Cœur.

20 Mercredi. — 3^{me} du mois. — St Félix de Valois. — Jour de l'Association des Mères chrétiennes. — Le soir, à 8 h., Office.

21 Jeudi. — Fête de la Présentation de la T. Ste Vierge au Temple. — Le soir, à 5 h., au Foyer paroissial, conférence [Histoire Sainte] et projections pour les élèves de l'école publique.

22 Vendredi. — Ste Cécile, vierge et mart, patronne des musiciens. — Le soir, à 6 h., chapelet et salut.



24 Dimanche. — 4^{me} du mois. — A la messe de 8 h., comm. mens. des garçons.
— Après les Vêpres, réunion du Tiers-Ordre dans la chapelle du Sacré-Cœur.

26 Mardi. — Le soir, à 8 h. 1/4, au Foyer paroissial, Conférence et projections.

30 Samedi. — St André, apôtre. — A 7 h., messe des Enf. de Marie dans la chapelle du Sacré-Cœur. — Le soir, à 6 h., chapelet et salut.

La Bonne Page

6. — Le Décalogue.



même temps que DIEU confiait les grandes vérités religieuses à la garde de la postérité d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, il voulut fixer les éléments essentiels de la Loi naturelle, toujours exposés à être méconnus ou défigurés.

Il les donna donc à Moïse, chef du peuple juif, écrits sur deux tables de pierre : c'est ce qu'on appelle le Décalogue ou les Dix Commandements (1).

Cette promulgation de la Loi eut lieu trois mois après que les Hébreux, sortis d'Égypte, s'étaient mis en route vers la Palestine. Pendant qu'ils étaient campés au pied du Sinaï, Moïse fut appelé sur la montagne, et ce fut là qu'il reçut le Code divin, au milieu des tonnerres et des éclairs, qui donnaient à cette promulgation un caractère de majesté grandiose.

Puis, N.-S. Jésus-CHRIST étant venu sur la terre, « non pour abolir la Loi, mais pour l'accomplir et la confirmer » (*S Math.*, v. 17), il promulgua de nouveau ces Commandements, perfectionna la Loi ancienne et la confia à son Église avec mission de la faire connaître à tous les hommes, en même temps que les Vérités de la Foi.

Et c'est cet ensemble qui constitue la Loi nouvelle ou chrétienne.

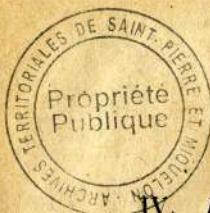
Voici les **Dix Commandements de Dieu**, tels que nous les rapportent les Saintes Ecritures (*Exode*, xx ; *Deut.*, v) :

I. *Je suis le Seigneur ton Dieu. Tu n'auras pas d'autres dieux devant moi. Tu ne les adoreras pas. Tu ne les serviras point...*

II. *Tu ne prendras pas en vain le nom du Seigneur ton Dieu...*

III. *Souviens-toi du jour du Seigneur et sanctifie-le...*

[1] Du grec *deka*, dix, et *logoi*, paroles.



- IV. *Honore ton père et ta mère...*
- V. *Tu ne tueras point.*
- VI. *Tu ne commettras pas d'adultère.*
- VII. *Tu ne déroberas point.*
- VIII. *Tu ne porteras point de faux témoignage.*
- IX. *Tu ne désireras point la femme de ton prochain.*
- X. *Tu ne désireras ni sa maison, ni son champ, ni rien de ce qui lui appartient.*

Au XVI^e siècle, les Commandements de Dieu furent mis en vers français, pour permettre à la mémoire de les retenir plus aisément. Ils ont été insérés sous cette forme dans la prière du matin.

Comme on peut le voir, les trois premiers Commandements, écrits sur la première table de pierre, règlent **nos devoirs envers Dieu** ; le quatrième, **nos devoirs envers la Famille**, base de la Société ; les six autres, **nos devoirs envers Nous-mêmes et notre Prochain**.

N.-S. JÉSUS-CHRIST les a résumés en ces deux préceptes admirables, qui sont toute la Morale chrétienne et constituent la Loi d'Amour :

- 1^o Aimer DIEU, notre Souverain Bien, par-dessus tout et pour lui-même ;
- 2^o Aimer notre prochain comme nous-mêmes, en DIEU et à cause de DIEU, notre Maître à tous et notre commun Père.

Ces deux préceptes sont à la fois naturels et positifs et ont une compréhension aussi étendue que le code divin lui-même.

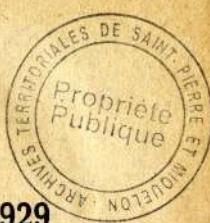
Les Commandements donnés à Motse, au contraire, — ce fut la Loi de crainte — ont généralement une forme prohibitive : c'est que le champ du bien est plus vaste que celui du mal. Tout ce qui n'est pas défendu est permis ; tout ce qui est permis rentre dans la fin de l'homme ; et tout ce qui concourt, directement ou indirectement, à réaliser la fin de l'homme, est un bien.

Il y a plus de 3.000 ans que ce code des Dix Lois, si simple, si raisonnable, si conforme aux besoins de la Nature, a été formulé. Depuis, la sagesse des hommes n'a jamais trouvé mieux. Et si le Décalogue était exactement observé, il suffirait à assurer le bonheur de l'Individu, de la Famille et de la Société.

S'il ne proclame pas nos droits, il en assure parfaitement le respect en nous prescrivant nos devoirs : car si chacun accomplit son devoir, les droits de tous seront garantis.

Individus, familles et sociétés, revenons au Décalogue !

Actes paroissiaux du 15 Septembre au 15 Octobre 1929



BAPTÉMES. — Sont devenus Enfants de Dieu et de l'Eglise,

Le 19 septembre : GIRARDIN, Marcel-Lucien-Joseph. Parrain : Joseph Girardin ; marraine : Marie Jouquand. — *Le 22 septembre* : DÉRIBLE, Eugène-Joseph-Yvon. Parrain : Joseph Dérible ; marraine : Yvonne Moignet. — LEGENTIL, Jean-Gabriel-Joseph. Parrain : Joseph Lefèvre ; marraine : Stéphanie Girardin. — MORAZÉ, Julien-Louis-Henri-Anne. Parrain : Julien Morazé ; marraine : Louise Le Hors. — *Le 6 octobre* : DESDOUET, François-Edouard. Parrain : Louis Desdouet ; marraine : Marie Clochet. — SÉRIGNAT, René-Marie-Rose-Yvonne. Parrain : Louis Lesénéchal ; marraine : Louise Sérgnat. — DOUSSIN, Jeanne-Eugénie-Thérèse. Parrain : Eugène Vigneau ; marraine : Odette Lafitte.

MARIAGES. — Se sont unis par les liens indissolubles du Sacrement de Mariage, *le 26 septembre* : POULAIN, Auguste, et GRÉZEL, Noëlla. — *Le 30 septembre* : DERRIEN, Noël-Jean-Baptiste, et BASLÉ, Aurélie-Marie-Josèphe.

SEPULTURES. — Ont reçu les honneurs de la sépulture chrétienne,

Le 21 septembre : HARAN, Pierrette-Henriette-Eugénie, 5 mois.

— *Le 8 octobre* : MADÉ, Marie-Louise, née Leroux, 47 ans.

Où sont-ils, ceux qui sont morts...?

La grande et triste erreur de quelques-uns, même bons, c'est de s'imaginer que ceux que la mort emporte nous quittent.

Il ne nous quittent pas, ils restent !

Où sont-ils ? Dans l'ombre ? — Oh ! non, c'est nous qui sommes dans l'ombre. Eux sont à côté de nous, près de nous, plus présents que jamais. Nous ne les voyons pas, parce que le nuage obscur nous enveloppe, mais eux nous voient. Ils tiennent leurs beaux yeux pleins de gloire arrêtés sur nos yeux pleins de larmes. O consolation ineffable ! *Les morts sont des invisibles, ils ne sont pas des absents !*

J'ai souvent pensé à ce qui pourrait le mieux consoler ceux qui pleurent. Le voici : C'est la foi à cette présence réelle et ininterrompue de nos Morts chéris, c'est l'intuition claire, pénétrante, que par la mort ils ne sont ni éteints, ni éloignés, ni même absents, mais vivants près de nous, heureux, transfigurés et n'ayant perdu, dans ce changement glorieux, ni une délicatesse de leur âme, ni une tendresse de leur cœur, ni une préférence de leur amour ; ayant au contraire, dans ces profonds et doux sentiments, grandi



de cent coudées. La mort est pour les bons la montée éblouissante dans la lumière, dans la puissance et dans l'amour. Ceux qui jusque-là n'étaient que des chrétiens ordinaires deviennent parfaits ; ceux qui n'étaient que beaux deviennent bons ; ceux qui étaient bons deviennent sublimes !

Mgr BOUGAUD.

Echos du Mois

(DU 15 SEPTEMBRE AU 15 OCTOBRE 1929)

Port de Saint-Pierre. — Les entrées, du 15 septembre au 15 octobre, ont été de 36 vapeurs et 34 voiliers.

La rentrée des classes dans les Ecoles libres. — Elle a eu lieu le mardi 17 septembre, et a été précédée d'une messe du Saint-Esprit à laquelle ont assisté plusieurs centaines d'enfants, avec bon nombre de mamans et de grandes sœurs. Après l'évangile, Monseigneur a fait une instruction de circonstance. Il a félicité les parents qui ont à cœur d'assurer à leurs enfants une éducation chrétienne et qui savent pour cela, s'imposer des sacrifices. Il a exhorté les enfants à la pratique fidèle de la piété filiale envers le papa, la maman, les maîtres et maîtresses. Il a fait ressortir combien est important le respect de l'autorité. Il a montré comment la nouvelle année scolaire doit être employée pour la formation du cœur et de la volonté, ainsi que pour le progrès dans les études.

Dieu veuille que ces fortes vérités produisent des résultats heureux !

A Saint-Christophe. — Le personnel enseignant, pour l'année scolaire 1929-1930, est ainsi composé : Le R. P. Poisson, directeur et professeur du Cours supérieur. MM. les Abbés Houée, Lamour et Michel, professeurs. M^{me} Madeleine Gloanec continue son dévouement aux retardataires et remplit l'office de catéchiste auprès des plus petits.

La « Sainte-Jeanne-d'Arc ». — Le navire-hôpital est parti pour France le 23 septembre et est arrivé à Saint-Malo le 5 octobre. En dehors de son équipage comprenant 31 personnes, il avait à bord 11 passagers, le personnel de la Maison de Famille des Oeuvres de Mer, à St-Pierre, 14 malades ou convalescents de l'hôpital et 13 autres marins.

Il était venu à Saint-Pierre le 29 avril. Dans une de ses croisières, du 2 juillet au 7 août, il avait poussé jusqu'au Groenland où se trouvaient



plusieurs navires morutiers. Il est rentré jusqu'à onze fois au port de Saint-Pierre pour déposer à l'hôpital des malades recueillis sur les bancs.

A sa première croisière, il avait à son bord M. Desmartres, un des rédacteurs du *Malin*, qui a publié dans ce journal une série de très intéressantes relations sur la pêche et sur la vie à Saint-Pierre.

Marins de France et Graviers. — Depuis le départ du navire-hôpital, la chapelle de la Maison de Famille des Oeuvres de Mer est fermée. Mais le P. Lavolé, aumônier, est resté au presbytère, à la disposition des Marins et Graviers. Ajoutons que ces derniers peuvent assister à la Messe et aux autres Offices à l'église paroissiale ; ils trouveront des places dans les tribunes.

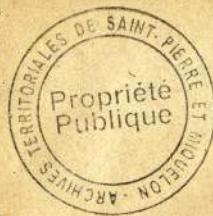
Il n'est pas venu. — On espérait que le croiseur « Primauguet », attendu à Halifax dans les premiers jours de septembre, ferait, en passant, une visite à notre Colonie. Depuis si longtemps on n'avait vu, dans le port de Saint-Pierre, une de nos grandes unités navales ! D'aucuns ont conclu — à tort ! — qu'un pareil honneur était sans doute trop grand pour un patelin du calibre de Saint-Pierre et Miquelon, d'ailleurs si peu connu dans la Métropole... Nous aimons mieux penser qu'on ne perd rien à savoir attendre, et qu'au Ministère des Colonies on voudra bien, un jour, tenir compte du désir légitime des St-Pierrois de saluer, dans nos parages, un de ces beaux navires modernes dont notre pays a si justement le droit d'être fier.

C'est le 4 septembre dernier qu'a eu lieu, à Halifax, une cérémonie patriotique à laquelle la France a été représentée par le « Primauguet ». On inaugurerait un monument élevé à la mémoire de 2.000 marins et soldats français. Ces vaillants avaient fait partie de l'expédition du duc d'Anville qui, en 1746, au cours de la guerre de succession d'Autriche, était venue au Canada pour dégager la citadelle de Louisbourg et conserver à la France son emprise sur le Canada. Ils furent enterrés près de la baie de Chibouctou sur les rives de laquelle s'élève aujourd'hui la ville d'Halifax.

Le « Primauguet » avait quitté Brest le 25 août. Il devait rallier Toulon après avoir apporté l'hommage de la France aux morts de l'expédition de d'Anville.

Chronique sportive. — L'équipe de l'aviso « Ville d'Ys » arrivé le dimanche 22 septembre, s'est rencontrée ce même jour avec l'A. S. S. P., et dans un match plutôt terne, St-Pierre l'a remporté par 5 buts à un.

Le match revanche du 26 septembre fut plus intéressant. Les marins s'étaient entraînés les jours précédents et firent assister un public assez nombreux à quelques jolies phases de jeu ; leur garde-but surtout se fit applaudir à différentes reprises. Mais l'A.S.S.P. avait aligné ses meilleurs



joueurs ; et les marins, malgré leur courage, durent s'incliner devant l'équipe locale qui l'emporta encore par 7 buts à 2.

Pour l'âme d'un camarade disparu. — Le samedi matin 28 septembre, à 6 h., un groupe de marins était réuni à l'église, devant l'autel de N.-D. de Lourdes pour assister à une messe dite par le Père Lavolé, aumônier de la Maison de Famille des Oeuvres de Mer. C'était l'équipage du chalutier « Rorqual » revenu des bancs de pêche. Au départ de Saul-Pierre de ce même bateau, à la fin de juillet, un des hommes du bord était tombé à la mer. Son corps ne fut retrouvé qu'une dizaine de jours plus tard dans le barachois, et enterré au cimetière par les soins des « Pêcheries de France ». Mais les camarades ne voulaient pas se contenter de faire une visite sur sa tombe. Le capitaine du « Rorqual », au nom de ses hommes, s'était assuré une messe pour le pauvre disparu qui laisse en France une jeune veuve et un enfant. Et c'est ainsi qu'on a eu le touchant spectacle de ces rudes travailleurs de la mer, si souvent exposés au danger, donnant à un des leurs un suprême témoignage de solidarité chrétienne en venant prier pour le repos de son âme, dès la première heure d'une journée de travail dans le port.

La Fête de Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus. — La veille au soir, 2 octobre, au Foyer paroissial, M. Houée, professeur au collège St-Christophe, a fait une très intéressante conférence sur la Chère Petite Sainte. Une série de vues — des interventions pendant la guerre et dans les Missions — ont permis de suivre sur l'écran l'action bienfaisante de la thaumaturge moderne qui réalise à la lettre le programme qu'elle s'était tracé avant de mourir : « Passer son ciel à faire du bien sur la terre ».

Le lendemain, on pouvait voir la statue de la Sainte dans le sanctuaire de l'église, sur un petit autel entouré de lumières et de fleurs. Après chaque messe, ainsi qu'après l'exercice du Mois du Saint-Rosaire, les Fidèles ont été admis à vénérer une relique de Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus, donnée par N. S. P. le Pape Pie XI à Mgr le Préfet Apostolique.

Les offrandes faites à l'occasion de la fête ont été destinées à l'achèvement de la chapelle de Langlade.

Agent Consulaire Saint-Pierrais. — L'Île du Prince-Edouard a désormais un représentant de la France dans la personne de M. André Paturel, avec résidence à Charlottetown.

Le nouvel Agent Consulaire, né à Saint-Pierre, où habite sa famille, est âgé de 36 ans. Il a servi pendant la guerre et est décoré de la croix de guerre. Par son expérience dans le domaine des affaires, l'importation et l'exportation, il a acquis l'estime des habitants de langue anglaise de l'Île.

A l'Hôtel du Gouvernement. — Samedi soir, 12 octobre, a eu lieu la réception officielle de M. Léonce Dupont, Président de la Chambre de Commerce,



dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur. C'est M. Sautot, Gouverneur p. i., entouré des « Camarades Légionnaires » de notre ville, des Membres du Conseil d'Administration et de la Chambre de Commerce, qui a procédé aux formalités requises par délégation du Grand Chancelier.

La Fête de la Sainte-Enfance. — C'a été un triomphe pour les tout petits, au nombre de plus de 200. Vers 2 heures, en route pour l'église, les deux cortèges se sont rejoints : celui de Sainte-Croisine et celui du Pensionnat. En tête, le suisse, avec canne et hallebarde ; il a 8 ans. Puis le porte-drapeau auquel sont confiées les couleurs nationales ; il est encadré de plusieurs tambours. A leur suite, des « Chinois » et quelques représentants des païens d'Afrique : ceux-ci, pendant l'Office, feront une fructueuse quête pour la belle Oeuvre de la Sainte-Enfance.

Les vêpres sont suivies d'un sermon de circonstance, fait par Monseigneur qui avait devant lui la foule des benjamins et des benjamines des écoles libres. Avec une vive attention, ils ont écouté les détails donnés sur les enfants, chez les païens d'autrefois et chez ceux d'aujourd'hui. Les grandes personnes, elles aussi, ont pu profiter des avertissements donnés pour ne pas compromettre l'œuvre de l'éducation des petits chrétiens.

Puis c'a été la bénédiction solennelle des enfants. Un bon nombre de ceux-ci étaient portés sur les bras des mamans et des papas. Par moments ils appuyaient, à leur façon, les chants liturgiques, ravis sans doute du spectacle qu'ils avaient devant les yeux.

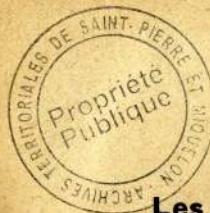
Après la bénédiction du T. S. Sacrement, la procession des enfants — d'une partie des enfants — a fait cortège à la statue de l'Enfant Jésus à travers les allées de l'église, au chant de cantiques et des litanies de la Sainte Vierge. Plusieurs petits garçons et petites filles portaient des bannières et des oriflammes.

Belle fête, dont les enfants de St-Pierre garderont longtemps le souvenir.

Mouvement des passagers. — PARTIS le 19 septembre, par le « Farnorth » : MM. L. Briand, J. Olaïsola ; MM. et Mmes L. Bourroult, Fitzgéraud ; Mmes Debroise, A. Daireaux, J. Lefèvre ; Mles M. et T. Briand, Daireaux, Mavil. — Le 23 septembre, par le navire hôpital « Ste Jeanne d'Arc » : MM. J. Déjoué, P. Rondel et enfant ; MM. et Mmes R. Boutrois et enfant, E. Lespagnol et enfants ; — Le 30 septembre, par le « L^e Védrines » : M. G. Dollo.

ARRIVÉS, le 1^{er} octobre, par le « Sambro » : MM. E. Béchet, J. Gautier, A. Couécou ; les PP. Poisson, Lucas et Michel ; M. et Mme Demontreux ; Mmes Hagen et G. Salomon ; Mles E. Guyomard, J. Lefèvre, B. Burfitt.

PARTIS, le 5 octobre, par le « Sambro » : MM. E. et L. Briand, Colombani, A. Bouteiller, M. Rosse ; Mmes F. Rosse, Walsh ; Mles B. Apestéguy, H. Epaule J. Larrondo, R. Nouvel, M. Tibbo.



Les fréquentations matrimoniales.

Elles sont nécessaires, donc licites, bien que dangereuses. Elles sont nécessaires, car l'on ne peut se marier sans se connaître ; le mariage est une chose trop grave pour ne pas requérir un certain apprentissage, de même que la vie religieuse demande un noviciat pour se préparer et essayer ses forces.

Mais, si ce noviciat religieux n'offre aucun danger, celui des futurs époux en est rempli, et plus d'un y laisse sa vertu. Sans doute l'on accorde aux fiancés des privautés interdites à d'autres : mais combien dépassent la limite et vont jusqu'à la faute grave ! La malice ou la faiblesse des fiancés en sont en partie responsables, mais aussi leur imprudence et l'incurie des parents. Si les jeunes doivent éviter de se trouver seul à seul, loin de tout regard inspecteur, les parents ou leurs remplaçants sont tenus à faire respecter cette prescription.

De même ils doivent empêcher toute fréquentation matrimoniale que leur sagesse prévoyante condamne, et cela dès le début : quand les cœurs sont soudés, il est trop tard. Faute de remplir ces devoirs, que d'unions malheureuses, dont les responsables sont gravement coupables, s'ils ont été conscients ! Mais l'on voit aujourd'hui certains parents pousser aux relations licencieuses ou les favoriser, afin d'assurer le projet de mariage...

Il y en a aussi qui autorisent des fréquentations trop jeunes, quand les adolescents ne savent pas encore ce qu'ils font. En vérité ce ne sont pas ceux-ci qui sont toujours le plus à blamer, mais les autres. Non seulement l'on est responsable des péchés commis, mais des imprudences, des périls que l'on court. Que de désordres à cet égard, dont la gravité est difficile à préciser, tant sont nombreuses les circonstances dont elle dépend ! Nous dirons seulement que c'est un péché grave de s'exposer à un danger grave et prochain, c'est-à-dire auquel on sait par expérience, que l'on succombera, du moins avec probabilité.

P. Girerd.

HOTEL LALANNE
QUAI DE LA RONCIÈRE

A. OZON
Représentant de Machines à écrire
« UNDERWOOD »

A vendre : Un Piano (marque « Gaveau ») en très bon état.
— Un autre Piano en état neuf.
S'adresser au Bureau du journal.



Un peu de notre Histoire (65).

Comme nous avons eu déjà l'occasion de le dire, les Notes que publie le *Foyer paroissial* sur le passé de Saint-Pierre et Miquelon ne constituent pas une « Histoire » de notre petite Colonie. Ce sont tout au plus des documents, souvent épars, qui permettent à nos Lecteurs de faire de rapides excursions en zigzag à travers nos îles et de voir à l'œuvre, en passant, quelques-uns de ceux qui nous ont précédés dans ce pays,

Notre dévoué collaborateur E. S., qui connaît admirablement le passé de notre Archipel, va d'ailleurs reprendre incessamment la publication des faits qui sont de nature à illustrer « Un peu de notre Histoire ». En attendant, il donne ici quelques détails sur une visite que fit Chateaubriand à Saint-Pierre, au début de la Révolution, détails qui ne manqueront pas d'intéresser nos Lecteurs.

CHATEAUBRIAND A SAINT-PIERRE

Le célèbre écrivain s'était embarqué à Saint-Malo le 8 avril 1791, avec l'abbé Nagault, supérieur de Saint-Sulpice et plusieurs séminaristes, sur le navire « Saint-Pierre », de 160 t., commandé par le capitaine Desjardins, qui devait les conduire à Baltimore, aux Etats-Unis. Contrarié par les vents d'ouest, le bâtiment relâcha à Graciola (Açores), le 6 mai. Il en repartit le lendemain ; mais le vent contraire persistant le força d'anorder et de faire une nouvelle relâche à Saint-Pierre le 10 juin. C'est donc grâce à cette circonstance que l'auteur des mémoires d'outre-tombe foulâ le sol St-Pierrais.

Dans son autobiographie, Chateaubriand dépeint notre pays sous des couleurs peu séduisantes. Qu'on en juge plutôt par ces quelques extraits de sa relation.

« Le vent nous força d'anorder et nous accostâmes le banc de Terre-Neuve. Quelques glaces flottantes rôdaient au milieu d'une brume froide et pâle. Nous gouvernâmes vers les îles Saint-Pierre et Miquelon, cherchant une nouvelle relâche. Quand nous approchâmes de la première, un matin, entre dix heures et midi, nous étions presque dessus ; ses côtes perçaient, en forme de bosse noire, à travers la brume.

« Nous mouillâmes devant la capitale de l'île : nous ne la voyions pas, mais nous entendions le bruit de la terre. Les passagers se hâtèrent de débarquer ; le supérieur de Saint-Sulpice, continuellement harcelé du mal de mer, était si faible qu'on fut obligé de le porter au rivage. Je pris un logement à part ; j'attendis qu'une rafale, arrachant le brouillard, me montrât le lieu que j'habitais, et pour ainsi dire le visage de mes hôtes dans ce pays des ombres.



« Le port et la rade de Saint-Pierre sont placés entre la côte orientale de l'île et un flot allongé, l'île-aux-Chiens. Le port, surnommé le Barachois, creuse les terres et aboutit à une flaue saumâtre. Des collines stériles se serrent au noyau de l'île : quelques-unes détachées surplombent le littoral ; les autres ont à leur pied une lisière de landes tourbeuses et arasées. On aperçoit du bourg le morne de la vigie.

« La maison du gouverneur fait face à l'embarcadère. L'église, la cure, le magasin aux vivres, sont placés au même lieu ; puis viennent la demeure du commissaire de la marine et celle du capitaine de port. Ensuite commence, le long du rivage sur les galets, la seule rue du bourg.

« Je dînai deux ou trois fois chez le gouverneur, officier plein d'obligéance et de politesse. Il cultivait sur un glacis quelques légumes d'Europe. Après le dîner, il me montra ce qu'il appelait son jardin. Une odeur fine et suave d'héliotrope s'exhalait d'un petit carré de fèves en fleurs : elle ne nous était point apportée par une brise de la patrie, mais par un vent sauvage de Terre-Neuve, sans relation avec la plante exilée.

« Du jardin, nous montions aux mornes, et nous nous arrêtons au pied du mât de pavillon de la vigie. Le nouveau drapeau français flottait sur notre tête ; nous regardions la mer, *fleutes* (en pleurant) ; elle nous séparait de la terre natale. Le gouverneur était inquiet ; il appartenait à l'opinion battue ; il s'ennuyait d'ailleurs dans cette retraite, convenable à un songe-creux de mon espèce, rude séjour pour un homme occupé d'affaires, ou ne portant point en lui cette passion qui remplit tout et fait disparaître le reste du monde. Mon hôte s'enquérirait de la Révolution ; je lui demandais des nouvelles du passage au nord-ouest. Il était à l'avant-garde du désert, mais il ne savait rien des Esquimaux et ne recevait du Canada que des perdrix. »

(A suivre)

E. S.



Pour le Mois des Morts.

Sa mère mourante lui avait dit

— Anna, tu prieras pour moi.

— Oh oui, maman !

— Et aussi pour ton père... Tu sais qu'il n'allait pas à la messe... Adieu !

Ce fut sa dernière parole. Or, depuis, chaque jour, Anna allait sur la tombe de sa mère. Un matin, la dernière recommandation, à laquelle elle n'avait pas songé, s'imposa à son esprit : « Tu prieras pour ton père... Tu sais qu'il n'allait pas à la messe. »



— Mon père, se dit-elle, est mort depuis cinq ans ; serait-il donc encore en purgatoire ? Il s'était confessé et avait communiqué avant de mourir. Mais... il n'allait pas à la messe !... Ma mère croyait donc qu'il avait besoin de prières parce qu'il n'allait pas à la messe.

Poursuivie par cette pensée, Anna, rentrée chez elle, calcula : Mon père mourut à 40 ans ; bien qu'il ne fût pas un impie, depuis l'âge de 16 ans il n'allait pas à la messe. Cela fait 24 ans pendant lesquels il aurait dû y assister chaque année 56 fois. Or 56 x 24, cela fait 1344 omissions.

— Vous lui avez pardonné, ô mon Dieu ! Il ne sera pas perdu, il vous a invoqué à son dernier jour, mais cette dette !... Eh bien ! cette dette, je veux la payer..., j'irai chaque jour à la messe, je communierai.

Au bout de 4 ans, elle avait communiqué 1344 fois ; ayant été alors se prosterner sur la tombe, elle se sentit pénétrée de joie intérieure et s'écria :

— Mon Dieu, j'en ai la douce confiance, vous lui avez donné le repos éternel !...

Chronique de l'Île-aux-Chiens

(DU 15 SEPTEMBRE AU 15 OCTOBRE 1929)

BAPTÈMES. Sont devenus enfants de Dieu et de l'église,
Le 29 septembre : Marie-Andrée SERIGNAC. Parrain : Léonce Chaignon ; marraine : Clémence Serignac. — *Le 13 octobre* : Eugénie-Germaine CHATEL. Parrain : Pierre Châtel ; marraine : Germaine Châtel.

Le chauffage de l'église. — Le charbon pour le chauffage de l'église est depuis longtemps entièrement fourni par les paroissiens qui jusqu'ici apportaient eux-mêmes en nature ce que chacun pouvait donner. Cette année une quête en argent a été faite à domicile. Les résultats obtenus semblent justifier la méthode, puisque le chauffage est d'ores et déjà largement assuré pour l'hiver prochain ; et si la main d'œuvre est bénévole, il est même permis d'escroquer une petite réserve s'augmentant d'année en année. Il est certain que notre grande église est froide ; et il serait à souhaiter qu'elle fût dotée d'un chauffage central, par exemple à air chaud, mais nos seules ressources ne nous permettent pas d'envisager cette éventualité, du moins pour le moment.

La Sainte-Enfance. — La Fête de la Ste-Enfance a eu lieu aux vêpres du dimanche, 13 octobre. La quête a rapporté la jolie somme de 360 fr. Malgré l'année qui s'annonce dure, nos Iliens, qui ont tant besoin de leurs économies, sont toujours prêts à donner quand même, pour l'église et pour les œuvres charitables.



Chronique de Miquelon

(DU 15 SEPTEMBRE AU 15 OCTOBRE 1929)

BAPTÈME. — Est devenue enfant de Dieu et de l'Eglise, *le 15 septembre*: Jacqueline DETCHEVERRY. Parrain : Jaseph Cormier ; marraine : Marie Detcheverry.

Le Service postal. — Il est devenu le service « hivernal », c'est-à-dire moins assuré que pendant la bonne saison. Le courrier a des retards, à commencer par le « Farnorth », chargé du service entre le Canada et Saint-Pierre et Miquelon. Mais nul ne songe à s'en plaindre : il faut prendre « la saison » comme elle vient, avec toutes ses conséquences.

La morue sèche. — Des offres sont faites, et il est question de 7 dollars par quintal. Déjà un acheteur de Terre-Neuve, M. Lake, a conclu un marché pour 8.000 quintaux. On commence les pesées ; mais la totalité du poisson n'a pas encore la siccité voulue.

L'huile de foie de morue. — En attendant de livrer la morue, on expédie d'autres produits de la pêche. C'est ainsi que le « Dangeac » arrivé dimanche, 13 octobre, est reparti le lendemain avec 60 fûts d'huile.

Au Foyer Sainte-Thérèse. — Dimanche, 6 octobre, les « Jeunes » ont donné une soirée récréative ; et les assistants ont pu constater que le groupe des acteurs fait de sérieux progrès dans le jeu scénique. Le cinéma devait fournir un intéressant complément de séance ; mais la source lumineuse a manqué. On sait que des mesures ont été prises pour que Miquelon n'ait rien à envier ni à l'Île, ni même à St-Pierre.

A vendre :

- Un Moteur (Latrop 6 H. P.) — *S'adresser à M. Noël Malenfant.*
- Une Maison avec Terrain (800 m²), Route de l'Anse à Ravenel.
S'adresser à Mme Vve D. Daguerre.
- Une Auto en très bon état. — *S'adresser à M. Siosse.*
- Une Maison (8 appartements), rue La Fauvette.
S'adresser à Mme Vve Servain.
- Un « Chevrolet touring car », état neuf. — *S'adresser à MM. Leroux-Deschamps.*
- Une Propriété sise rue Nielly. — *S'adresser à Mlle Joséphine Yvon.*
- Une Propriété, à l'Île-aux-Chiens. — *S'adresser à M. Jézéquel-Rénier.*



SAINT-PIERRE (Îles Saint-Pierre et Miquelon)

SAINT-PIERRE SLIPS AND STORES CO

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.250.000 FRANCS

Rue du Littoral

Cales de Halage

APPROVISIONNEMENT GÉNÉRAL

CHARBON - CIMENT - BOIS

FOURNITURES POUR LA MARINE

CONSIGNATION: NAVIRES & CHALUTIERS

QUAIS & ENTREPOTS

AGENTS DES MARBRERIES GÉNÉRALES

GOURDON DE PARIS - REPRÉSENTANTS

DES MOTEURS AMÉRICAINS L. A.

Magasin de détail : Angle des Rues Nielly et du Barachois

A. Dugué

Boucherie - Charcuterie - Légumes -
Oeufs, etc. - Fournisseur des navires.

Auguste DÉROUET

Constructeur breveté de navires.
Entrepreneur en tous genres.

Vve Andrieux et Fils

Rue du Barachois

Modes - Nouveautés - Chapeaux - Soieries
Bois du Canada.
Commission - Importation - Exportation -
Représentation.

Agents exclusifs: Vins de Bourgogne et
Cassis (Vial et Cie, Belleville-s-Saône). -
Vins de Bordeaux (Descas, Bx) -- Vermouth Cinzano.

Pension-Restaurant

M^{me} Cadet - Etcheverry,
Quai de la Roncière.

Joseph GAUTIER

Boucherie - Charcuterie - Légumes
Oeufs, etc. Fournisseur des navires.

HOTEL ROBERT

Quai de la République

PIERRE GOGNY, rue Borda

Epicerie - Liqueurs - Légumes
Articles divers

A. MAUFROY

Quai de la République
Commission - Représentation
Importation - Exportation.

LA « MORUE FRANÇAISE »

& Sècherie de Fécamp
Sous-Agence Nord
Denrées de toutes sortes.

La « Morue Française »

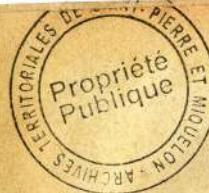
Armement à la grande pêche
et au long cours.
Approvisionnements généraux.

Le meilleur des reconstituants

VIN DU CAP CORSE
recommandé aux personnes faibles
Se trouve dans les principales épiceries.

Mme Vve Bailly

Modes - Nouveautés - Chapeaux - Soieries
Fourrures - Parfums.

**Jacques VIELA**

29, COURS D'ALSACE - LORRAINE, 29
BORDEAUX

Commission — Représentation — Transit

— Approvisionnements Généraux de Magasins et Navires —
Vins français et étrangers
Eaux-de-Vie, Rhums, Liqueurs, Alcool, etc.

R. C. BORDEAUX 35.283 A

Téléphone 45-75

Adr. téligr. : JACVIELA-BORDEAUX

The Brock Warner Co

Montréal

Pardessus - Costumes - Gabardines - Imperméables sur mesure

Metro Electric Co. — Chicago

Importante baisse de prix sur nouveaux radios 6 et 7 lampes

10 mètres à 2500 mètres

« A l'Art Moderne ». — Paris

Agrandissements photographiques. — Portraits d'art
au sépia-fusain-pastel-aquarelle, etc.

F. Olano Co, Agent à Saint-Pierre et Miquelon.

A V I S — Le soussigné a l'honneur d'informier MM. les Commerçants et Entrepreneurs de la Colonie que dorénavant aucune fourniture ne doit être délivrée, ni aucun travail exécuté pour le compte de la Maison A. S. Mac Millan sans être accompagnés d'un bon de commande. Le paiement des factures non accompagnées de cette pièce justificative sera rigoureusement refusé.

St-Pierre, le 31 Août 1929

H. E. Mac Donald, *Supt.*

FADA

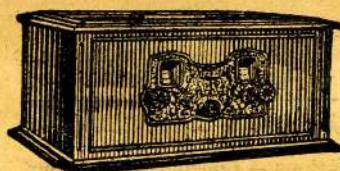
Radio



A. MAUFROY

REPRÉSENTANT

AUX ILES ST-PIERRE & MIQUELON



SALON DE LECTURE

CONFORT MODERNE

R. C. BORDEAUX 25. 56 A

ENGLISH SPOKEN

SE HABLA ESPANOL

AD. TÉLÉG : PYRÉNOTEL-BORDEAUX

BORDEAUX

HOTEL & RESTAURANT DES PYRÉNÉES

12 & 14, RUE SAINT-RÉMI, 12 & 14

TÉLÉPH. 45.50

A. LAFARGOUETTE
PROPRIÉTAIRE

EAU COURANTE CHAUE ET FROIDE

CHAUFFAGE CENTRAL

TÉLÉPHONE DANS TOUTES LES CHAMBRES

H.-A. PATUREL, St-Pierre

Commissions - Consignations

Gros & Détail

Alimentation, Vins, Liqueurs,
Tissus, Confections, Chaussures,
Parfums de Luxe, Farines, Grains, Foin.

Alimentation - Liqueurs
Cognac - Vins - Cidre, etc.
Demandez prix courants.

Ch. Houllegatte

Représentant

113, Route de Coutances
Granville [Manche]

**SAINT-PIERRE (Îles St-Pierre et Miquelon)****Louis Hardy Legranvillais,**

AGENT Imperial Oil Limited
Great West Wine Co

Collin et Bourrisset: Vins de Bourgogne
Delbeck et Cie, Reims — Champagnes
Fournier-Demars de Bourges —
Liqueurs.

Folquet Frères

Agents Champagne « Heidsieck » monopole — Ship brokers — Importateurs de toutes les marques de Whiskies et de Liqueurs.

J. Nicolas,

Vins et Liqueurs — Alimentation — Articles de fumeurs — Sacs et papiers d'emballage — Cigarettes Nationales.

PÊCHERIES DE FRANCE

Agence de St-Pierre
Commissions — Consignations - Denrées
Vins et Spiritueux

ALBERT BRIAND

Rue de la Poudrière.
Epicerie - Mercerie - Quincaillerie.

C. P. Chartier et Cie,

Représentant de la Maison Peugeot
Bicyclettes.

Farines

Demandez la marque
« Royal Household »
Dépot chez H.-A. PATUREL
Représentant
The Ogilvie Flour Mills Co
Montréal

P. Le Tiec

Alimentation générale
Produits de choix
Demi-gros et détail

Julien MORAZE

Quai de la Roncière.

Armement - Commission - Consignation - Alimentation
Liqueurs - Confections - Chaussures
Fournitures en tous genres

REPRÉSENTANT

Cognac : Maison Bisquit - Dubouché, Jarnac

Champagne : V^e Cliquot - Ponsardin, Reims

Vins fins : Roseheen et C^e, Bordeaux

Armement : Société Nouvelle des Pêcheries à vapeur, Arcachon

Morues : Société des Sécheries frigorifiques de Bassens, Bordeaux

Armement : Maison Ch. Leborgne, Paris

Assurance Maritime : The Board of Underwriters of New-York, N.Y.

Assurance contre l'incendie : Phoenix Insurance Co limited of London

Moteurs marins : The Hubbard Motor Co, Connecticut.

Imprimerie du « Foyer Paroissial ».

Cartes de visite. — Lettres d'invitation et autres travaux d'impression.

S'adresser à l'Imprimerie.



DEMANDEZ chez votre épicer
Le Tobin's Tea
 le meilleur
 le meilleur marché.

DEMANDEZ aussi
 le plus économique
 des Cafés décaféinés
Le Old Colony



PRODUITS & APPAREILS
« KODAK »

Léon BRIAND
ST-PIERRE & MIQUELON

Dépôt de Journaux
 des Messageries Hachette
 Toutes Revues Scientifiques et Littéraires
 Journaux de Modes Français et Etrangers
 Librairie - Papeterie

HAUT-PARLEURS
 DIFFUSEURS
 PIÈCES DÉTACHÉES
 DUCRETET - PATHÉ
 RADIO L. L. - VITUS
 POSTES DE RADIO

C.P. Chartier et Cie,
 Vins et Spiritueux.

American House

Vins et spiritueux. Quai de la Roncière



LA BANQUE CANADIENNE DE COMMERCE

Siège social à TORONTO, Canada.

Actif au delà de 744 Millions de dollars.

Capital versé : 24.823.400 de dollars.

Fonds de réserve : 24.823.400 de dollars.

Ancien ou Nouveau Monde

Les lieux diffèrent mais le principe général demeure le même.

En Orient comme en Occident, et dans le monde entier, l'une des conditions du succès est l'indépendance financière, — la tranquille assurance de ne point manquer des choses qui agrémentent la vie.

L'appui le plus efficace, le plus sûr et le plus pratique dans la voie de l'indépendance financière est le compte d'épargne à la banque.

Vous ouvrez et conservez un compte d'épargne sans payer aucune commission. Vos fonds s'accroissent en toute sécurité, sans nécessiter de votre part ni effort ni surveillance. Vos profits restent inchangés, même à travers les périodes de dépression financière. Votre argent est en sûreté et vous pouvez le toucher dès que vous en avez besoin.

Cette Banque a pour principe d'accorder à tous les déposants, que leur compte soit gros ou petit, la plus grande somme de services et de considération.

Heures de Bureau

Matin : De 10 h. à 11 h. 30. Soir : De 1 h. à 4 h.

Agence de St-PIERRE & MIQUELON

G. D. DALLAIRE,

Directeur.

Votre Compte d'épargne est votre Fonds d'indépendance